

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 5 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, S CIVIER (proc de P GAILLARD), J DAUMAS, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, C DUCHAMP, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL (proc de JP LARDY), J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de B TEYSSIER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de S GENEST) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 30/03/2023

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND.

Absents : M ALLAMEL, K ESSAYAR, C FAURE, R KAPPEL, I NGUYEN, J SEBASTIEN, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD et M TAUPENAS.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Budget primitif 2023 - Budget annexe Tout'enbus (HT).

Le budget primitif 2023 du budget annexe « Tout'enbus » s'est construit selon les éléments de contexte suivants :

- Des dépenses et recettes d'exploitation prévues à périmètre constant ;
- La compensation par la Région des dépenses existantes et de leur dynamisme.

Vu le débat d'orientation budgétaire (DOB) du 14 mars 2023,
Vu la présentation en commission des finances du 22 mars 2023,

Le projet de budget primitif 2023 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB.

En conséquence, le projet de budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et recettes aux montants suivants :

- section d'exploitation : 2 231 150 €
- section d'investissement : 14 000 €

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre 011 : 1 964 150 € : il s'agit pour la part la plus importante (1 860 000 €) du marché de prestation dit de roulage.

Chapitre 012 : 240 000 € : il s'agit du remboursement du coût du personnel mis à disposition par la Région et du renfort remboursé par le budget annexe au budget principal.

Chapitre 65 : 22 000 €. Ces crédits correspondent notamment aux participations à l'autopartage.

Chapitre 66 : 2 000 € : ces crédits correspondent aux charges d'une éventuelle ligne de trésorerie.

Chapitre 67 : 3 000 € : ce montant est relatif à d'éventuelles dépenses exceptionnelles suite à un sinistre, par exemple.

Recettes

Chapitre 70 : 243 500 € : il s'agit des recettes dites commerciales issues des tarifs d'utilisation des services.

Chapitre 74 : 1 982 650 € : ce montant correspond à la subvention de la Région.

Chapitre 77 : 5 000 € : ce chapitre est relatif aux produits exceptionnels divers.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 001 : 800 € de déficit antérieur reporté (cautions versées en 2022).

Chapitre 165 : 2 200 € : crédits relatifs aux cautions.

Opération pour compte de tiers 458102 : 11 000 € : il s'agit d'une enveloppe liée à l'acquisition d'équipements pour le compte de la Région.

Recettes

Chapitre 165 : 3 000 € : crédits relatifs aux cautions.

Opération pour compte de tiers 458102 : 11 000 € : il s'agit du versement lié à l'enveloppe pour l'acquisition d'équipements pour le compte de la Région.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (1 ABSTENTION B PERRUSSET) décide :

- D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe « Tout'enbus » selon les éléments détaillés ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 6 avril 2023

Le Président, Max TOURVIELHE

